



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX - PEGOMAS  
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY - SPERACEDES

**COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 19 FEVRIER 2009 A 15 H 00**

**COMPTE-RENDU**

L'an Deux Mil Neuf, le dix neuf février à 15 h 00 se sont réunis à la salle Léon Mallet d'Auribeau Sur Siagne, sur convocation adressée le 12 février 2009, les Membres du Comité, élus par chaque Conseil Municipal des communes intéressées au Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents.

--==o0o==--

**ETAIENT PRESENTS**

- M. Jacques VARRONE, Président du SISA, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- M. Romain PORRE, Délégué Titulaire, Commune de Cabris
- Mme Yvette FOUGA, Déléguée Titulaire, Commune de Cannes
- M. Gilles CIMA, Délégué Titulaire, Commune de Cannes
- M. Jacques BOTTERO, Délégué Titulaire, Commune de Cannes
- M. Marc BAZALGETTE, Délégué Titulaire, Commune de Peymeinade
- M. Jean MARCHE, Délégué Titulaire, Commune de Mandelieu La Napoule
- M. Hervé SAUSSE, Délégué Titulaire, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- M. Bernard GIRAUDON, Délégué Suppléant, Commune de La Roquette sur Siagne
- M. Pierre AZAIS, Délégué Titulaire, Commune de Spéracédes
- Mme Corinne RICHARDSON, Déléguée Titulaire, Commune du Tignet

**ETAIENT REPRESENTES**

- M. Jean-François TONNER, Délégué Titulaire, Commune de Cannes
- M. Michel SILVY, Délégué Titulaire, Commune de Saint-Vallier

**ASSISTAIENT EGALEMENT**

- Mme Magali ABRIL, Secrétaire Générale du SISA
- Mlle Vanessa HUET, Chargée de Mission du SISA
- M. Luc BENCIVENGA, Chargé de Mission du SISA
- Mme Corinne BILLET, Comptable du SISA
- Mme Brigitte VENET, Secrétaire du SISA
- M. Luc GUEYDAN, Direction Aménagement, Mairie de Cannes
- Mme Cécile LA GRECA, Société du Canal de Provence

# PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009

## Les Grands Axes d'intervention

### 1°) - LA PRÉVENTION ET L'ANTICIPATION : LE SYSTÈME D'ALERTE DE CRUE

Le système d'alerte de crue a été modernisé compte tenu des avancées technologiques de ces dernières années. Il compte aujourd'hui 4 pluviomètres et 9 limnimètres dont 6 sont munis de capteur radar. Le rapatriement des mesures hydrologiques est assuré par deux médias : le réseau téléphonique et un réseau satellite. Ces mesures sont maintenant consultables sur le Web Superviseur du SISA accessible via internet.

#### a-Contrat de maintenance du système d'alerte

Le marché de fourniture de ce nouveau système sera réceptionné cette année. Il bénéficie donc d'une année de bon fonctionnement au titre de la garantie inhérente au marché.

Toutefois, une approche préventive va être mise en place afin de vérifier et valider l'état de marche du système avant les saisons de risques potentiels. Un suivi hebdomadaire sera ainsi réalisé par l'entreprise via un système de télémaintenance et des bilans de liaisons télécom seront réalisés chaque mois. Une visite annuelle sur site d'une durée d'une semaine est également programmée. En cas de dysfonctionnement matériel majeur, l'entreprise DSA s'engage à intervenir sous un délai de 4 jours. Ce suivi régulier permettra d'anticiper les pannes du système et ainsi éviter une interruption du service.

- **Contrat de maintenance préventif : 12 600 €HT**

#### b- Achat et pose de 2 nouveaux radars

Les capteurs limnimétriques immergés génèrent beaucoup de problème de maintenance et les mesures enregistrées ne sont pas fiables sur le long terme (dérive des mesures). Dans ce cadre 2 piezomètres vont être remplacés par des capteurs radar sur les sites du barrage de Tanneron et de Mouans-Sartoux.

- **Achat, pose et intégration dans le système d'alerte de 2 nouveaux capteurs radar : 6 911 €HT**

*Financement possible du Conseil Général 10% et de la Région 20%, récupération de la TVA*

#### c-Détermination des débits de crue : définition de courbes de tarage

Les capteurs du système d'alerte du SISA mesurent actuellement des hauteurs d'eau et non des débits ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les périodes de retour des crues ni de procéder à des comparaisons ou à des traitements statistiques des mesures. De plus, la mesure de hauteur d'eau ne donne aucune indication sur la vitesse de l'eau qui est un paramètre déterminant pour évaluer les possibles dégâts occasionnés par une crue. C'est pourquoi le Syndicat souhaite lancer une étude de définition de courbes de tarage (relation hauteur-débit) sur 10 stations du système d'alerte. Des jaugeages seront effectués en crue et en eaux moyennes et 3 stations seront concernées en plus par une étude du débit d'étiage.

-**Etude de définition de courbe de tarage (relevés topographique et jaugeages) : 37 625 €HT**

*Financement possible du Conseil Général 10% et de la Région 20%, récupération de la TVA*

## d- Le nouveau marché pour l'adoption d'un automate d'appels en grand nombre.

A l'issue d'une phase de négociation décidée par la commission des achats et autorisé par le Règlement de Consultation du marché, c'est l'entreprise CEDRALIS qui a été retenue pour la mise à disposition d'un automate d'appel en grand nombre. Il s'agit d'un marché à bon de commande d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

**- Automate d'appel en grand nombre : minimum 3 500€HT ; maximum 15 000€HT (**

## **2°) – LA PREVENTION DES INONDATIONS : L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

Le SISA, garant de la sécurité des personnes et des biens face aux inondations, doit intervenir dans l'entretien des cours d'eau, de manière préventive, pour réduire les risques d'inondation. Il gère l'entretien lié aux grands travaux et l'entretien quotidien des boisements des cours d'eau.

### **a- L'entretien quotidien des boisements des cours d'eau (marché pluriannuel d'entretien en génie forestier)**

Le SISA bénéficie d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) renouvelée pour dix ans le 23 août 2008. Cette DIG permet au SISA de se substituer au propriétaire riverain défaillant et de réaliser à sa place les travaux de débroussaillage du lit et des berges.

Un nouveau marché d'entretien, basé sur un nouveau programme pluriannuel d'entretien, a été contracté avec la société MASSELA, depuis le 22 octobre 2007. Il s'agit d'un marché d'un an renouvelable 4 fois. Les montants sont les suivants :

#### **o Lot 1 : La Siagne,**

- **montant minimum annuel : 90 000 €HT**
- **montant maximum annuel : 250 000 €HT**

#### **o Lot 2 : Les affluents (Frayère, Saint Antoine aval, Grand Vallon, Mourachonne et Béal),**

- **montant minimum annuel : 50 000 €HT**
- **montant maximum annuel : 150 000 €HT**

Ainsi, la première année du nouveau marché d'entretien s'est officiellement achevée le 22 octobre 2008. Toutefois, deux bons de commande étaient en cours de traitement, pour un montant total de 54 776,99 € TTC. Le dernier a été réceptionné début février 2009. Le montant total des travaux de la première année d'entretien s'élève à 217 851,71 €TTC (109 457,32 €TTC pour le lot 1 et 108 394,39 €TTC pour le lot 2).

En quelques chiffres :

- Siagne : 5047 m débroussaillés, 3599 arbres abattus, 495 m<sup>3</sup> embâcles retirés
- Affluents : 8882 m débroussaillés, 217 arbres abattus, 11 m<sup>3</sup> d'embâcles retirés

Sur la même base que la première année, la deuxième année d'entretien a repris depuis le 23 octobre 2008. Jusqu'à présent, en raison des intempéries fréquentes, seuls deux secteurs ont pu être traités : le Béal au niveau de Saint Jean à La Roquette sur Siagne, le Béal au niveau du Crématorium à Cannes.

Des prochains bons de commande seront édités prochainement pour l'entretien de la Siagne à Mandelieu (secteur des Gaveliers) et à Auribeau (en amont de la confluence avec la Frayère), du Béal à Pégomas (secteur du Sous Béal)...

Les dossiers de demande de subventions seront présentés prochainement, lors des commissions respectives du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau. **On devrait s'attendre aux mêmes aides que l'an passé, soit environ 57%.**

### *L'entretien lié aux grands travaux (accord cadre en génie civil)*

Pour intervenir sur les secteurs qui ont bénéficié de ces aménagements, le SISA a agi sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), arrêtés préfectoraux qui permettent l'engagement de fonds publics sur des terrains privés.

Les grands travaux achevés, le SISA a pour obligation d'entretenir ces ouvrages pour une durée de 10 ans, reconductible.

Le SISA a mis en place en février dernier un accord cadre, qui permet de faire rapidement intervenir les entreprises retenues lorsque le besoin s'en fait sentir.

Il n'existe pas de montant minimum. L'estimation est de l'ordre de 50 000 euros HT par an mais l'entretien en génie civil dépend bien entendu de l'avancée des grands travaux, de la fréquence des crues et de l'intensité des dommages occasionnés.

Ainsi, l'année 2008 n'a pas nécessité d'intervention du SISA.

Toutefois, la fin d'année a été marquée par des crues répétitives qui ont généré quelques désordres ponctuels. Suite à l'état des lieux qui sera réalisé prochainement par le chargé de mission, des réparations seront effectuées au courant de l'année sur les aménagements qui le nécessitent (gabions, seuils, enrochements...).

**Il a été prévu cette année une enveloppe de 60 000 € pour réaliser ces réparations.**

**Il est attendu une aide de 30% du Conseil Régional et de 10% du Conseil Général.**

### **3°) – LA PROBLÉMATIQUE DU BÉAL**

Conçu par les moines des îles de Lérins au XVI siècle pour la riziculture, le canal du Béal a subi de nombreuses modifications qui perturbent aujourd'hui son fonctionnement : Modifications foncières

Dans le cadre du programme '1960 Hydraulique agricole', le SIDCIS (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Inondations de la Siagne), créé en 1933, prédécesseur du SISA, avait acheté en 1966 le canal du Béal à deux agriculteurs, Monsieur ORSO et Monsieur GIRAUDO. Le canal du Béal acheté par le SIDCIS est situé du lieu dit l'Ecluse à Pégomas, jusqu'à l'ancien Moulin de l'Abadie à Cannes, la partie aval du cours d'eau étant considérée à l'époque sous le nom de 'ruisseau du Béal' (non achetée par le SIDCIS).

Des travaux d'aménagement ont été réalisés par le SIDCIS dans les années 60 et 70, notamment le recalibrage du canal à La Roquette sur Siagne (murs) et la mise en place d'ouvrages (martelières) qui permettent le pompage de l'eau pour l'irrigation de terrains agricoles (et privés).

L'histoire du canal et de sa propriété sont tombées dans l'oubli jusqu'à l'été 2008 où s'est posée la question de propriété (et de responsabilité) :

- Réalisation du chenil et de l'entrepôt Bigard ('halle aux viandes') à Cannes.
- Courrier de M. GRAZZUOLO en septembre 2008, relatif à la stabilité des berges

Un lourd travail de recherches historiques du SIDCIS a été réalisé par le chargé de mission du SISA. Il a mis en exergue le fait que la propriété du SIDCIS, et donc du SISA, suite au transfert de patrimoine, a été amputée au fil des années par les riverains.

Aujourd'hui, il est nécessaire de restaurer la propriété du SISA et de faire réaliser des bornages contradictoires.

**On estime à environ 20 000 €HT le coût de cette opération.**

a) Modifications physiques

L'urbanisation depuis les années 60, 'l'empiètement' du Béal par certains riverains, la gestion délicate des martelières (manœuvres, conflits d'usage, astreintes, intérêt actuel...) rendent nécessaire une mise à plat et une étude globale, de type Schéma Directeur qui porterait sur :

- Un état des lieux et un diagnostic :
  - o Volet juridique et organisationnel (acteurs, identification des prises d'eau, des droits d'eau, gestion, responsabilités, organisation)
  - o Volet technique (berges érodées, identification des points noirs, estimation des débits, analyse de l'impact des martelières)
  - o Volet environnemental (qualité, valorisation, circulation piscicole...)
- Propositions de gestion :
  - o Etablissement d'un programme de travaux
  - o Elaboration d'un plan d'actions détaillé (règlements de service, organisation à mettre en place...).
  - o Intégration du Béal dans le système d'alerte de crue (mise en place de capteurs)

**L'estimation de cette étude est d'environ 80 000 € HT.** En effet, une part importante de celle-ci tient compte d'une modélisation qui sera effectuée. Pour réaliser la modélisation, il est nécessaire de réaliser auparavant des levés topographiques (profils en long et en travers) du Béal. **Le coût est estimé à 20 000 € HT (en plus).**

La durée estimée de l'étude globale du Béal est relativement longue (8 mois).

**Les partenaires financiers du SISA seront rencontrés prochainement pour discuter techniquement du projet et des subventions susceptibles d'être accordées. Il est envisagé 30% de l'Agence de l'Eau, 30% du Conseil Régional et 10% du Conseil Général.**

Dans le court terme, le SISA rencontrera les communes de Pégomas, La Roquette sur Siagne et Cannes pour leur présenter un projet de convention relatif aux astreintes liées aux martelières.

#### **4°) – L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU SISA**

Suite au déménagement des locaux du SISA à l'ancienne école d'Auribeau, des compléments de mobiliers sont nécessaires (meubles d'accueil, chaise, armoires, tables) : **3 150€TTC**

2 ordinateurs doivent être remplacés : un pc bureautique pour le secrétariat et un serveur lame pour l'archivage des données du SISA. Celui utilisé actuellement date de 2002. : **3 800€TTC**

L'achat d'un photocopieur répondant aux besoins du SISA est également prévu. Cet appareil multifonction permettra de réaliser des copies en nombre, des impressions, des scans et l'envoi de fax : **5 500€TTC**

Enfin, les ingénieurs sollicitent l'achat d'une version « light » du logiciel Autocad 2009 pour leur permettre de lire, éditer, voir modifier des plans qui leurs sont communément envoyés sous ce format : **2000€TTC**

Toutes ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 20% du montant hors taxes par le Conseil Général, et la TVA est récupérable.

## **Les Grands Travaux de Lutte contre les Inondations**

### **1°) – LA PHOTOGRAMMÉTRIE DE LA SIAGNE**

Suite au dernier comité syndical en date du 20 octobre 2008, il a été décidé de lancer une photogrammétrie de la plaine de la Siagne, sur les mêmes bases techniques (précision, échelle, densité des points...) que la précédente photogrammétrie commandée par le SISA en 2000.

Ainsi, le SISA a consulté le cabinet OPSIA qui avait réalisé la photogrammétrie de 2000. Le devis tient compte également d'une cartographie comparative entre la topographie de 2009 et celle de 2000, pour voir les changements survenus dans la plaine.

**Cette dépense est assumée à 100% par le SISA, qui en demandera le remboursement au titre de sa plainte avec constitution de partie civile dans le dossier des exhaussements de la plaine de la Siagne.**

### **2°) – SECTEUR BASSE-VALLÉE**

#### **A) Les servitudes de Surinondation**

Dans le cadre des grands travaux de la Siagne, le SISA va devoir réaliser un chenal de délestage des eaux du fleuve, de manière à faire transiter sans débordement 150 m<sup>3</sup>/s supplémentaire, par rapport au gabarit actuel de la Siagne.

L'emprise de ce chenal est de l'ordre de 30 mètres. Bénéficiant d'un arrêté d'Utilité Publique et de Servitude de Surinondation, le SISA, par l'intermédiaire d'un bureau d'études expert en foncier, le cabinet SEGC foncier, rencontre depuis plusieurs mois les propriétaires riverains de la Siagne pour négocier les indemnités liées à ces servitudes.

Pour des raisons de facilité d'entretien ultérieur de cet aménagement, le SISA tend à acquérir les terrains situés dans l'emprise, la différence entre l'indemnité de servitude et l'acquisition étant minime.

**Il a été estimé à 1 100 000 € le coût d'acquisition ou de servitude de ces terrains. Cette dépense est autofinancée à 100% par le Syndicat par l'intermédiaire de l'emprunt.**

#### **B) Les marchés de travaux**

Les travaux sur le curage de la Siagne dans la traversée de Mandelieu sont terminés. La deuxième phase de travaux relative à l'allongement de la partie amont du Béal au droit de l'aéroport sera engagée au mois d'avril.

Concernant, la troisième et dernière phase se rapportant à l'élargissement de la Siagne à l'amont de l'autoroute A8, le Syndicat est tributaire de l'établissement des servitudes de surinondation actuellement en phase de négociation avec les riverains. Une fois la maîtrise foncière obtenue, un appel d'offre devrait être lancé à la fin de l'été.

- maîtrise d'œuvre SOGREAH : 44 994€HT
- marché de travaux du Béal : 800 000€HT
- marché de travaux Siagne amont : 265 000€HT

- Honoraires de mandat SCP : 18 900€HT

Le montant prévisionnel de ces opérations pour l'année 2008 est estimé à **1 136 894€HT**. La participation du SISA sur ce secteur est de **23%**, soit **261 486 €H.T.**(TVA : 222 831€)

### 3°) – SECTEUR MOURACHONNE – GRAND VALLON

#### A) Travaux au droit des « Bancs Blancs »

Les travaux sur les communes de Pégomas et Grasse sont achevés, exceptés au droit du commerce « les Bancs Blancs » où les négociations concernant les indemnités à verser à M Oueslati ont abouti. Deux protocoles d'accord ont été signés pour fixer les indemnités d'éviction commerciale et le prix de l'emprise nécessaire à la réalisation des travaux.

- Indemnités d'éviction commerciales : 118 000€
- Achat de l'emprise : 87 000€

**Ces deux dépenses sont prises en charge à 100% par le SISA.**

Concernant la partie travaux, les dépenses se décomposent ainsi :

- Travaux : 80 000€HT
- Maîtrise d'œuvre : 10 000€HT
- Honoraires SCP : 4 050€HT

#### B) Bassin de rétention

Suite à l'étude complémentaire de la SCP pour la localisation de site de rétention en remplacement du bassin prévu sur la plaine des Cannebiens, voici les opérations prévues pour cette année :

- Etudes réglementaires bassin : 15 000€HT
- Honoraires SCP : 2 925€HT

Le montant prévisionnel des travaux sur ce secteur pour l'année 2009 est estimé à **111 975 € HT**. La participation du SISA sur ce secteur est de **28%**, soit **31 353 €HT** (TVA : 21 947€)

Pour l'année 2009, la participation totale du SISA s'élève à 292 839€ et l'avance de TVA à 244 778€ soit **537 617€(compte 238)**.

# COMPTE-RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2009

## Les Grands Axes d'intervention

### 1°) – LA PREVENTION ET L'ANTICIPATION : le système d'alerte de crue

Monsieur Marche soulève le problème du délai d'intervention sur site, qui est de 4 jours depuis le 03/03/2008, de la Société DSA, fixée à SEMOY (prés d'Orléans).

Melle Huet rappelle qu'un suivi journalier (télémaintenance) est effectué tout au long de l'année pour anticiper les dysfonctionnements potentiels du système en phase d'exploitation et justement éviter les interventions d'urgence.

Toutefois une demande sera faite à l'entreprise pour qu'elle optimise son délai d'intervention en cas de panne majeure du système d'alerte de crue. (vandalisme, foudre..)

Concernant l'achat, la pose et l'intégration dans le système d'alerte de 2 nouveaux capteurs radar pour la somme de 6 911 € HT ainsi que l'étude de définition des courbes de tarage (relevés topographique et jaugeages) pour la somme de 37 625 € HT, Madame FOUGA demande une confirmation du financement de ses projets par la Région et le Conseil Général.

L'administration du SISA répond qu'un accord de principe a été donné et qu'une rencontre avec les financeurs est prévue pour le 27 mars.

### 2°) – LA PREVENTION DES INONDATIONS : L'entretien des cours d'eau

Monsieur Bencivenga rappelle les secteurs qui ont été ou vont être débroussaillés. Il indique avoir eu des difficultés pour accéder à certaines berges du Béal sur la commune de Cannes, occupées par des matériaux de stockage.

Monsieur Gueydan de la Direction de l'Aménagement de la Commune de Cannes, indique que le P.P.R. prévoit une zone de recul de 3 mètres à partir du sommet de la berge :

*« En application de l'article 3 du décret n°95-1089 du 5 octobre 1995, le plan de prévention des risques naturels comprend : [...] une zone de risque fort dénommée zone rouge. [...] Dans ce cas, et pour tous les vallons, ces zones rouges sont définies par des bandes de terrain constituées des lits mineurs des vallons ou des canaux augmentés de **marges de recul de 3 mètres** comptés à partir des crêtes de berges et mesurés horizontalement et perpendiculairement aux axes de ce cours d'eau. »*

A cet effet, il demandera aux riverains du Béal, notamment au droit du Crématorium, de libérer les berges illégalement occupées pour permettre les travaux d'entretien du SISA.

### 3°) – LA PROBLÉMATIQUE DU BÉAL

Monsieur Varrone informe qu'une étude de « Limite de Propriété » va être lancée depuis Pégomas jusqu'au secteur de l'Abadie à Cannes pour définir et délimiter clairement les terrains appartenant au SISA. M Gueydan demande quel linéaire est concerné par cette étude.

M Bencivenga explique que le Syndicat est propriétaire du Béal depuis l'Ecluse à Pégomas jusqu'au Pont d'Avril, ainsi que la parcelle correspondant à l'ancien Béal sur la commune de Cannes, du pont d'Avril au Moulin de l'Abadie. Le canal est propriété du SISA sur environ 5 km.

Du pont d'avril jusqu'à la mer, le canal appartient aux propriétaires riverains.

Toutefois, grâce à sa DIG, le SISA peut se substituer aux riverains (qui en vertu du de l'article L215-14 du code de l'environnement ont une obligation d'entretien) pour effectuer l'entretien des berges tout au long du Béal.

Monsieur Gueydan demande s'il est possible de réaliser une enquête Publique Parcellaire qui serait moins onéreuse et plus rapide que le bornage.

Monsieur Varrone pose la question des droits d'eau par rapport aux martelières. Cette question sera abordée dans le cadre de l'étude préliminaire au « schéma directeur de gestion du Béal »

Il demande également de mettre au point un système de gestion des martelières avec les Maires de Pégomas et La Roquette. M Bencivenga précise qu'une convention est en cours d'élaboration pour définir les rôles de chacun.

Concernant les exhaussements de terrains dans la basse vallée, M Varrone rappelle que le Syndicat s'est constitué Partie Civile et qu'il va lancer une étude photogrammétrique comparative pour déceler les terrains réellement surélevés. Cette étude sera remboursée au SISA une fois la procédure terminée.

### 4°) – L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU SISA

Concernant l'achat d'un photocopieur couleur répondant aux besoins du SISA, appareil multifonction permettant de réaliser des copies en nombre, des impressions, des scans et l'envoi de fax pour la somme de **5 263€TTC**, des délégués conseillent d'opter pour la location du photocopieur qui serait la solution la plus adaptée aux évolutions techniques.

Une analyse comparative financière entre achat et location est demandée à C.B.S. Management en charge du suivi financier du S.I.S.A..

# Les Grands Travaux de Lutte contre les Inondations

La deuxième phase de travaux relative à l'allongement de la partie amont du Béal au droit de l'aéroport sera engagée au mois d'avril. Monsieur Varrone demande une étude approfondie du coût de l'assurance prise pour la réalisation des travaux au droit de l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Madame FOUGA précise que la partie concernant la convention avec l'aéroport Canne-Mandelieu n'est pas mentionnée dans les documents envoyés aux membres du Comité. Melle Huet explique qu'une réunion s'est tenue ce lundi 16 février et que ces conclusions n'ont donc pas pu être versées au DOB version papier. C'est pourquoi le sujet est abordé en séance. Mme Fouga souhaite disposer des informations du diaporama :

Maître d'ouvrage : SISA  
Propriétaire : Etat  
Concessionnaire : Société Anonyme des Aéroports de la Côte d'Azur (SAACA)

-AOT initiale : paiement au concessionnaire d'une redevance pour l'occupation du Domaine Public = redevance domaniale de 4,72€HT/m<sup>2</sup> soit **37 760€HT/an** sur 35 ans soit au total **1,3 M€HT**. Ajouté à cela les impôts et taxes attachés à l'assiette foncière.

-AOT version 2 : paiement au concessionnaire d'une redevance pour servitude et service. Montant forfaitaire de **18 000€HT/an sur 3 ans**. Un bilan sera fait au bout des trois ans pour caler le montant forfaitaire sur les services réellement faits (à la hausse ou à la baisse). De ce fait exonération des impôts et taxes attachés à l'assiette foncière.

Monsieur Varrone précise que les ouvrages réalisés dans le cadre des grands travaux vont nécessiter un entretien conséquent et régulier. C'est pourquoi, il conviendrait d'affecter chaque année au budget de fonctionnement une somme représentant 5% du montant des travaux d'investissement.

## QUESTIONS DIVERSES

M Gueydan précise que la ville de Cannes va effectuer une étude juridique sur la propriété du Chemin rural de l'Abadie suite aux travaux de confortement du Béal qu'elle a réalisée en urgence et pour laquelle elle a sollicité une participation financière du S.I.S.A...

**La séance est levée d'un commun accord à 17 heures 15.**

---=o0o=---

**LE PRESIDENT DU S.I.S.A.,**

**Jacques VARRONE**